Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Bureau du Grand Conseil vaudois ouvre une procédure auprès du Conseil suisse de la presse

Le Bureau du Grand Conseil a décidé d'ouvrir une procédure auprès du Conseil suisse de la presse. Cette procédure, exceptionnelle, fait suite à la publication sur le site internet du quotidien 24 Heures, sous la signature de M. Mehdi-Stéphane Prin, d'un article indiquant que la majorité des députés condamnait la Municipalité de Lausanne dans le dossier des «apprentis sans papiers», alors que le vote du Grand Conseil n'avait pas encore eu lieu.

Le Bureau du Grand Conseil a, lors de sa séance du 4 mars 2010, décidé à l'unanimité de saisir le Conseil suisse de la presse pour déterminer si la déclaration des droits et devoirs du journaliste a été respectée par le signataire d'un article en ligne durant la séance du 23 février 2010.

Le site internet du journal 24 heures contenait un article, mis en ligne à 15.09 heures, sous la signature de M. Mehdi-Stéphane Prin, intitulé « Apprentis clandestins : les députés giflent Lausanne ». Après des interventions indignées en plénum, deux nouvelles versions de cet article ont été publiées atténuant la première version du texte publié, mais indiquant la même position de fond des députés. Or le vote du Grand Conseil n'a eu lieu qu'à 16 h 13, et a abouti à une décision contraire à celle qu'avait annoncée prématurément M. Prin.

Au vu de l'atteinte causée à la crédibilité de l'institution parlementaire - et de manière totalement indépendante par rapport aux positions politiques des uns ou des autres - le Bureau du Grand Conseil estime que le Conseil suisse de la presse doit se prononcer sur les faits et sur l'attitude du journaliste auteur des articles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 mars 2010

Laurent Chappuis, président du Grand Conseil vaudois, 079 784 94 54 (dès 17 heures) - Olvier Rapin, secrétaire général du Grand Conseil, 079 349 84 56 (dès 17 heures)